

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1881.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. G. WASHER.

MESSIEURS.

Dans la séance du 18 mars dernier, la Chambre a décidé de soumettre à l'examen d'une commission composée des membres de la section centrale du budget de l'Intérieur, la demande de crédits supplémentaires sollicités par ce Département sous la date du 18 mars et s'élevant à fr. 81,072-57, dont :

1° Fr. 56,072 57 à rattacher au budget de l'exercice 1880 et
 2° 25,000 » pour couvrir les frais de l'extraction, de la solidification et du montage des ossements fossiles d'Iguanodons découverts dans les charbonnages de Bernissart.

Les crédits sollicités pour l'exercice 1880 se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Fr. 171 05 Administration centrale : pour transmission de dépêches télégraphiques pendant le second semestre 1879. (Ce crédit formera l'article 87 du budget de 1880.)
 2° 4,348 » Administration dans les provinces : pour insuffisance du crédit affecté à la rémunération des employés des administrations provinciales. (Cette somme sera rattachée à l'article 10 du budget de 1880.)
 3° 4,500 » Frais de déplacement restant dus à des commissaires d'arrondissement pour l'année 1879. (Ce crédit formera l'article 88 du budget de 1880.)

(1) Projet de loi, n° 90.

(2) La commission était composée de MM. LE HARDY DE BEAULIEU, président ; JULIEN WARBANT, DE LAET, JOTTRAND, DE BRUYN et WASHER.

- 4° Fr. 201 » Frais d'expéditions d'arrêts électoraux délivrés par la Cour d'appel de Bruxelles pendant les années 1878 et 1879. (Cette somme formera l'article 89 du budget de 1880.)
- 5° 2,000 » Inspection générale des gardes civiques du royaume : pour solder les dépenses de l'année 1880. (Ce crédit sera rattaché à l'article 19 du budget de 1880.)
- 6° 6,000 » Mission scientifique : frais de location d'une table d'études à la station zoologique de Naples, pendant l'année 1880. (Cette somme sera ajoutée au crédit du litt. *A* de l'article 51 du budget de 1880.)
- 7° 28,829 94 Transfert du solde restant disponible sur le crédit voté au budget de 1879, pour la publication d'une nouvelle carte géologique de la Belgique à grande échelle. (Cette somme sera ajoutée à l'allocation du litt. *F* de l'article 52 du budget de 1880.)

Cette demande de crédit donne lieu à la commission de réitérer l'observation présentée par la section centrale du budget de l'Intérieur pour l'exercice 1881 ; celle-ci signalait l'irrégularité commise d'avoir engagé une dépense destinée à se reproduire pendant plusieurs exercices, sans l'assentiment préalable de la Chambre, qui seule a l'initiative des dépenses.

Cette demande de transfert est conforme aux intentions manifestées, sous la date du 27 janvier 1881, par l'honorable Ministre de l'Intérieur. Répondant à une demande de renseignements émanant de la section centrale chargée de l'examen du budget de son Département, l'honorable Ministre disait : « Le reliquat du crédit de 1879 et celui » que pourra laisser éventuellement le crédit de 1880 » seront réservés et leur transfert au budget de 1881 sera » sollicité de la Législature, pour solder, selon l'usage, des » dépenses concernant l'exécution de la carte. »

La commission croit devoir faire remarquer que jusqu'à ce jour le rapport sur les travaux, opérations et dépenses pour l'exécution de la carte géologique n'a pas été publié, bien que la note *h* à la colonne d'observations (p. 179), relative au litt. *F* de l'article 51, annonce que ce rapport sera présenté à la fin de l'exercice 1880.

Il est désirable que ce document soit publié sans retard, afin que la Chambre puisse se prononcer en connaissance de cause, lorsque de nouveaux crédits seront demandés au prochain budget.

Des tableaux résumant les dépenses faites par la commission, le service du Musée et l'Institut cartographique, pendant les années 1879 et 1880, nous ont été distribués au mois de janvier dernier, mais, ainsi que le faisait observer la

section centrale, ces documents offrent des obscurités qui ne lui ont pas permis de se rendre compte de la dépense qu'entraînera l'exécution complète du programme d'après lequel la carte géologique doit être dressée et publiée. Des sommes importantes ont déjà été dépensées ; aussi la commission est-elle d'avis qu'il y a lieu de prier l'honorable Ministre de faire dresser, pour la discussion du prochain budget, un devis estimatif de la dépense totale qu'entraînera la confection de la carte géologique du pays.

8° Fr. 8,019 71 Musée royal d'armures et d'antiquités : pour couvrir les dépenses d'appropriation et d'installation nécessaires pour classer les objets composant les sections ethnologique et sigillographique, pour achever les *travaux d'ameublement des succursales* du Musée d'antiquités, etc. (Cette somme sera ajoutée à l'article 77 du budget de 1880.)

La commission estime qu'il est regrettable que l'État ne soit pas à même de classer dans ses musées toutes les collections qui lui appartiennent. Les *succursales* dont il est question sont établies dans des maisons que l'État tient en location et qui ne répondent nullement à l'usage auquel elles sont affectées ; aussi le public ignore-t-il leur existence et, par ce fait, les collections très intéressantes qui y sont reléguées ne lui rendent aucun service, ne lui sont d'aucune utilité. Il est certain, d'autre part, que la dépense que nécessitent les travaux d'ameublement exécutés dans des habitations à l'usage des particuliers, sera complètement perdue lorsqu'un jour les collections seront transférées dans un musée.

La commission appelle l'attention de l'honorable Ministre de l'Intérieur sur cette question, afin qu'un prompt remède soit apporté à cette situation regrettable. Elle est d'avis que le vaste local qui a servi à l'Exposition de l'art rétrospectif, à la Plaine des manœuvres, devrait être transformé, approprié le plus tôt possible, en un musée où seraient réunies les nombreuses collections disséminées aujourd'hui dans les succursales, dans les dépôts, etc., etc.

9° 2,202 87 Académie royale de Médecine : insuffisance de ressources, par suite de l'impression d'un mémoire couronné par l'Académie en 1880. (Cette somme sera ajoutée à l'article 84 du budget de 1880.)

Total fr. 56,072 57

L'article 2 du projet de loi se rapporte à un crédit spécial de 25,000 francs, destiné à couvrir les frais de l'extraction, de la solidification et du montage des ossements fossiles d'Iguanodons découverts dans les charbonnages de Bernis-sart. Un premier crédit de 15,000 francs a été alloué pour cet objet en 1879.

La note explicative n° 10, jointe à l'appui du projet de loi, entre, au sujet de cette dépense, dans des détails très circonstanciés. L'auteur de cette note fait connaître que les travaux d'extraction ont mis le Musée en possession de vingt Iguanodons dont dix au moins sont complets, de cinq crocodiles d'espèces différentes, de cinq tortues, de plus de trois mille poissons et d'un grand nombre de végétaux fossiles, qui constituent pour l'Etat et pour la science une collection inestimable d'animaux presque inconnus. Il estime que les 40,000 francs représentent à peine le prix d'un seul des vingt squelettes d'Iguanodons, si l'Etat eût dû en faire l'acquisition à un particulier.

La commission est obligée de reconnaître qu'elle ne possède aucun élément qui lui permette de contrôler les dépenses déjà faites, ni celles qui restent à effectuer. Vu le nombre relativement important d'Iguanodons recueillis dans les fouilles dont il s'agit, la commission estime que l'Etat, sans nuire en rien à l'intérêt scientifique qui s'attache aux collections du Musée d'histoire naturelle, pourrait, si l'occasion s'en présentait, procéder à des échanges qui lui permettraient d'enrichir ses collections actuelles.

La commission a approuvé le projet de loi et elle a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,

G. WASHER.

Le Président,

Ad. LE HARDY DE BEAULIEU.